

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 JUIN 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 11 juin 2018, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Jacques Madore, les conseillers suivants :

Gaétan Fautoux	siège 1
Karine Montminy	siège 2
Marcel Blouin	siège 3
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

Absente

Sylvie Cholette	siège 4
-----------------	---------

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2018-06-119

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'accepter l'ordre du jour en y ajoutant le point 7.3 «Abrogation du règlement 411-2018 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Malo» et en laissant le point 18 «Varia» ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption du procès-verbal du 14 mai 2018;**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement;**
6. **CDSM;**
7. **Règlements :**
 - 7.1 **Règlement 415-2018 concernant la tarification des brûlages de bâtiments**
 - 7.2 **Règlement 416-2018 relatif aux systèmes d'alarme**
 - 7.3 **Abrogation du règlement 411-2018 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Malo**
8. **Ordinateurs;**
9. **Nouveau secteur résidentiel;**
10. **Borne électrique;**
11. **PAARRM : Programmation été 2018;**
12. **Rapport du maire;**
13. **TECQ 2014-2018;**

14. États comparatifs des revenus et des dépenses au 30 avril 2018;
15. Paiement des comptes :
 - 15.1 Comptes payés
 - 15.2 Comptes à payer
16. Bordereau de correspondance;
17. Rapports :
 - 17.1 Maire
 - 17.2 Conseillers
 - 17.3 Directrice générale
18. Varia;
19. Période de questions réservée au public;
20. Évaluation de la rencontre;
21. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 MAI 2018

Résolution 2018-06-120

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 14 mai 2018 en corrigeant le point 7.3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. Période de questions réservée au public

- Le Club Autoneige de Cookshire désire que la municipalité de Saint-Malo apporte des changements au règlement 407-2017 «*Règlement relatif à la circulation des véhicules tout-terrain et hors route sur certains chemins municipaux*».
- Une citoyenne demande à ce que la municipalité remplace son couteau de tondeuse, puisque ce dernier aurait été abîmé au moment où la citoyenne aurait fait sa pelouse et aurait passé sur une chaîne appartenant à la municipalité.
- Un citoyen demande un suivi concernant les pelouses sur le prolongement des égouts.

5. Inspecteur en bâtiment et en environnement

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal par l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

6. CDSM

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal par la représentante du Comité de développement de Saint-Malo.

7. Règlement

7.1 Règlement 415-2018 concernant la tarification des brûlages de bâtiments

ATTENDU QU' en vertu de l'article 178 C.M. la municipalité peut, par règlement, établir un tarif des honoraires payables aux officiers municipaux, pour leurs services, soit par les personnes qui les ont requis, soit par celles au bénéfice desquelles ils sont rendus, soit par la municipalité, dans les cas où ces honoraires n'ont pas été fixés par la loi;

- ATTENDU QUE** certains contribuables donnent au service d'incendie municipal des bâtiments pour faire des exercices de simulation d'incendie;
- ATTENDU QUE** le contribuable économise, de ce fait, d'importants frais de démolition;
- ATTENDU QUE** les coûts générés par la Municipalité pour ces exercices de pompier;
- ATTENDU QU'** un avis de motion a été donné par le conseiller Marc Fontaine le 14 mai 2018;

Résolution 2018-06-121

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine

ET RÉSOLU d'adopter le règlement 415-2018 concernant la tarification des brûlages de bâtiments.

D'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le numéro 415-2018, et en conséquence, signé par le maire et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de cette dernière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.2 Règlement 416-2018 relatif aux systèmes d'alarme

- ATTENDU QUE** le conseil désire réglementer l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme sur le territoire de la municipalité;
- ATTENDU QU'** est nécessaire de remédier aux problèmes provoqués par le nombre élevé de fausses alarmes;
- ATTENDU QU'** un avis de motion, la présentation et le dépôt du projet de règlement 416-2018 a été donné à la séance du 14 mai 2018;
- ATTENDU QU'** une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Résolution 2018-06-122

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

ET RÉSOLU d'adopter le règlement 416-2018 relatif aux systèmes d'alarme.

D'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le numéro 416-2018, et en conséquence, signé par le maire et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de cette dernière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.3 **Abrogation du règlement 411-2018 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Malo**

ATTENDU QUE le règlement 411-2018 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Malo a été adopté à la résolution 2018-02-31;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a adopté le règlement 413-2018 en remplacement du règlement 411-2018;

ATTENDU QUE le règlement 411-2018 doit être abrogé parce que le règlement 413-2018 apporte les corrections nécessaires au règlement;

Résolution 2018-06-123

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy
appuyé par le conseiller Robert Fontaine

QUE le règlement 411-2018 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Malo est abrogé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. **Ordinateurs**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo désire des séances du Conseil sans papier;

ATTENDU QU' une demande a été faite à Pierick Gagnon, technicien en réseaux informatiques à la MRC de Coaticook pour l'obtention de soumissions;

ATTENDU QUE une (1) demande de soumissions a été faite à deux (2) fournisseurs;

Résolution 2018-06-124

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Gaétan Fauteux,

QUE la municipalité de Saint-Malo procède à l'achat de cinq (5) ordinateurs trouvés sur internet par le conseiller Gaétan Fauteux de marque 5W4-HP-360 avec possesseur I3 et une mémoire de 8GO à 799,00 \$ chacun plus le transport et les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. **Nouveau secteur résidentiel**

ATTENDU QU' une rencontre avec le propriétaire du 220, route 253 Sud, la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que le maire a été réalisée afin de trouver un terrain d'entente pour son puits;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Malo se réserve un droit de regard sur le montant total de la facture;

Résolution 2018-06-125

Il est proposé par le conseiller Gaétan Fauteux
appuyé par le conseiller Marc Fontaine

QUE la municipalité de Saint-Malo accepte de déboursier 50% du montant de la facture jusqu'à un maximum de 4 000,00 \$ (le moins élevé des deux (2) et sur

présentation des pièces justificatives) pour la construction d'un puits conforme afin de desservir le propriétaire du 220, route 253 Sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le conseiller Gaétan Fauteux se retire des délibérations.

10. Borne électrique

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo possède une borne électrique gratuite installée par la compagnie TechnoVE près du sentier des Aînés et du restaurant;

ATTENDU QU' une démarche a été faite auprès de la compagnie pour que la borne devienne payante selon l'entente initiale qui prévoit le remplacement de celle-ci sans frais;

Résolution 2018-06-126

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo demande à ce que l'entente initiale, qui prévoit le remplacement de la borne sans frais, soit respectée.

ADOPTÉE À TROIS (3) VOIES CONTRE UNE (1)

Le conseiller Gaétan Fauteux revient pour les délibérations.

11. PAARRM : Programmation été 2018

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo désire faire une demande de subvention au *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal* pour les travaux routiers prévus en 2018;

ATTENDU QUE la directrice générale a présenté une liste des travaux à effectuer pour un montant total de 94 500,00 \$ taxes non incluses;

Résolution 2018-06-127

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

D'accepter la liste ci-dessous détaillée des réparations à effectuer durant l'été sur les différents chemins de la municipalité et de demander une subvention de 94 500,00 \$ taxes non incluses au *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)* :

- **Gravelage et rechargement**

- chemin Robinson 50 voyages (0-¾)
- chemin Madore 35 voyages (0-¾) 20 voyages (0-2 ½)
- chemin du 1^{er} Rang 65 voyages (0-¾)
- chemin du Rang C 45 voyages (0-¾)
- chemin du Gore 45 voyages (0-¾)
- chemin Breton 50 voyages (0-¾)
- chemin de la Pointe 40 voyages (0-¾)
- chemin du Lac 50 voyages (0-¾)

- chemin De Malvina 50 voyages (0-¾)
- chemin du 5^e Rang 60 voyages (0-¾)
- chemin Champeau 25 voyages (0-¾)

Sous-total 72 500,00 \$

- **Remplacement des ponceaux suivants :**

- un (1) au chemin Thérout
1 de 18 pouces de diamètre par 40 pieds de long
- deux (2) au chemin du Lac
2 de 24 pouces de diamètre par 40 pieds de long
- quatre (4) au chemin du 5^e Rang
1 de 24 pouces de diamètre par 40 pieds de long
1 de 18 pouces de diamètre par 30 pieds de long
1 de 24 pouces de diamètre par 30 pieds de long

- **Creusage et reprofilage de fossé :**

* Programme spécial pour contrer les problèmes de gel / dégel

Sous-total 22 000,00 \$

GRAND TOTAL 94 500,00\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. Rapport du Maire

Une copie du rapport du maire est déposée.

13. TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a présenté une demande de subvention au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) afin d'utiliser la taxe d'accise sur l'essence;

ATTENDU QU' une liste des travaux projetés a été présentée au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE la programmation prévoyait des travaux sur le chemin Auckland;

ATTENDU QUE la prolongation du programme de subvention de la TECQ permet de réaliser des travaux après le 31 décembre 2018;

Résolution 2018-06-128

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy appuyé par le conseiller Marcel Blouin

QUE la municipalité de Saint-Malo dépose au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le report des travaux sur le chemin Auckland au plus tard le 31 décembre 2018.

QUE les travaux prévus à la programmation de la TECQ 2014-2018 sur le chemin Auckland soit reportés en 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. États comparatifs des revenus et des dépenses au 30 avril 2018

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à la séance du Conseil municipal *Les états comparatifs des revenus et des dépenses du 1^{er} janvier au 30 avril 2018*.

15. Paiement des comptes

15.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 44 376,01 \$ payés depuis le 15 mai 2018;

Résolution 2018-06-129

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 44 376,01 \$ \$ payés depuis le 15 mai 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15.2 Comptes à payer

15.2.1 Politique familiale d'accès à la propriété

ATTENDU QUE la résolution 2008-03-79 a été adoptée afin d'accorder un crédit de taxes foncières pour les maisons neuves dans le cadre de la politique d'accès à la propriété de la politique familiale;

ATTENDU QU' une demande a été faite pour un crédit de taxes foncières (maison neuve) par madame Marie-Édith Côté Robitaille et monsieur Mathieu Pelletier du 214 route 253 Sud à Saint-Malo;

ATTENDU QUE la maison a été construite en juin 2017;

ATTENDU QUE le couple a un enfant né au 1^{er} mars 2018;

ATTENDU QUE madame Marie-Édith Côté Robitaille et monsieur Mathieu Pelletier, du 214 route 253 Sud, à Saint-Malo sont éligibles à un crédit de taxes foncières pour les années 2018, 2019 et 2020 car ils remplissent les exigences de la politique familiale;

Résolution 2018-06-130

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QU' un congé de taxes foncières de 250,00 \$ pour l'année 2018 et qu'un congé de taxes foncières d'un maximum de 1 000,00 \$ pour la année 2019-2020 sera accordée à madame Marie-Édith Côté Robitaille et monsieur Mathieu Pelletier du 214 route 253 Sud, à Saint-Malo pour leur maison neuve avec enfant de moins de douze (12) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15.2.2 Politique familiale

ATTENDU QUE la municipalité s'est munie d'une politique familiale (résolution 2007-08-162);

ATTENDU QU' un montant de 250 \$ est accordé aux familles de la municipalité de Saint-Malo pour chaque nouveau-né;

Résolution 2018-06-131

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

DE remettre un montant de 250 \$ à madame Marie-Édith Côté Robitaille pour la naissance de son enfant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15.2.3 Comité des loisirs

ATTENDU QUE le comité des Loisirs demande une aide financière pour payer les services de comptabilité de madame Mélanie Mongeau;

ATTENDU QUE la facture numéro 80426 pour les services en comptabilité couvrant les mois d'octobre 2017 à avril 2018 a été remise à la municipalité de Saint-Malo par le Comité des Loisirs;

Résolution 2018-06-132

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo remboursera au Comité des Loisirs de Saint-Malo la facture numéro 80426 au montant total de 825,00\$ pour les services de comptabilité de madame Mélanie Mongeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16. Bordereau de correspondance

16.1 Tournoi de golf de la Fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook

ATTENDU QUE le jeudi 5 juillet 2018, le «Tournoi de golf de la fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook» aura lieu au Club de golf de Coaticook;

ATTENDU QUE les profits du tournoi sont entièrement versés à l'organisation de la *Fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook*;

ATTENDU QUE la MRC de Coaticook paiera la participation de monsieur Jacques Madore, préfet et maire de Saint-Malo;

Résolution 2018-06-133

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

DE payer la participation de monsieur Daniel Fortier, chef du service incendie, au «Tournoi de golf de la fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook» le jeudi 5 juillet 2018 au coût de 140 \$ pour le golf et le souper.

DE payer la participation de mesdames Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière et de Karine Montminy, conseillère, au «Tournoi de golf de la fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook» le jeudi 5 juillet 2018 au coût de 75 \$ chaque pour le souper.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17. Rapports

17.1 Maire

- Monsieur le maire Jacques Madore fait un retour sur les points suivants :
 - Sa visite à Ottawa;
 - L'Écocentre qui a eu lieu le samedi 2 juin 2018;
 - La fête des citoyens qui a eue lieu le dimanche 3 juin 2018;
 - Le Relais pour la vie qui s'est déroulé le samedi 9 juin 2018.

17.2 Conseillers

- La conseillère Karine Montminy remercie les conseillers qui étaient présents lors de la Fête des Citoyens pour leur aide.
- Le conseiller Marcel Blouin se renseigne quand sera mis l'abat-poussière dans les chemins.
- Le conseiller Robert Fontaine fait un retour sur le Gala Méritas qui a eu lieu à l'école secondaire La Frontalière.

17.3 Directrice générale

17.3.1 Aménagement paysager

ATTENDU QUE suite au paysagement de la halte routière réalisé à l'été 2017, il avait été question de planter des graminées dans la pente qui longe le cours d'eau derrière le bâtiment;

ATTENDU QUE les graminées seront plantées sur une distance d'environ 114 pieds sur une hauteur de trois (3) pieds à partir du coin formé par le fossé et le terrain de la halte jusqu'au gros sapin situé dans la pente du talus;

ATTENDU QUE madame Micheline Robert, agente de développement pour la Corporation de développement de Saint-Malo a demandé une soumission à madame Myriam Fréchette pour l'aménagement paysager de la pente;

Résolution 2018-06-134

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

QUE la municipalité de Saint-Malo accepte de payer madame Myriam Fréchette pour l'aménagement de la pente à la halte routière pour un montant total de 600,00 \$ sans taxe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.3.2 Offres promotionnelles complémentaires

- ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo a besoin de photos professionnelles pour refaire son dépliant promotionnel;
- ATTENDU QUE** ces mêmes photos seront utilisées pour faire une carte postale de la municipalité;
- ATTENDU QUE** l'offre promotionnelle comprend les droits d'utilisation de vingt-quatre (24) photos prises durant plusieurs saisons si la municipalité le désire;
- ATTENDU QUE** Tourisme Coaticook déboursa 100,00 \$ pour la réalisation des photos et que ce dernier se réserve le droit d'utiliser ces photos pour des fins de promotion régionale;
- ATTENDU QUE** le photographe désigné pour réaliser les clichés est monsieur Vincent Cotnoir;

Résolution 2018-06-135

Il est proposé par le conseiller Gaétan Fauteux,
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

QUE la municipalité de Saint-Malo accepte de déposer un montant de 100,00 \$ pour les droits d'utilisation de vingt-quatre (24) photos afin de réaliser la carte postale qui servira de promotion pour la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.3.3 Lettre d'une citoyenne

La municipalité a reçu une lettre par courriel qui donne suite au projet du prolongement des égouts.

17.3.4 Demande de remboursement de la part d'une citoyenne

- ATTENDU QU'** une chaîne a été oubliée sur le terrain du 205, route 253 Sud lors de la plantation d'arbres par les employés municipaux en rapport au dossier du prolongement des égouts;
- ATTENDU QUE** la citoyenne a abîmée son couteau de tondeuse lorsqu'elle a effectuée l'entretien de sa pelouse;
- ATTENDU QUE** la citoyenne demande à la municipalité de Saint-Malo de payer le remplacement de son couteau de tondeuse;

Résolution 2018-06-136

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin;
appuyé par le conseiller Gaétan Fauteux;

QUE la municipalité de Saint-Malo accepte de payer le remplacement du couteau de la tondeuse de madame Hélène Lacasse.

17.3.5 Conflit d'intérêt au sein du Comité consultatif d'urbanisme

La directrice générale a fait un suivi auprès de l'avocate de la municipalité, Me Marie-Claude Veilleux, concernant l'apparence de conflit au sein du Comité consultatif d'urbanisme soulevé lors de la séance du Conseil du 14 mai 2018, par le conseiller monsieur Gaétan Fauteux. Considérant tous les éléments exposés, les procureurs de la municipalité sont d'avis que les

membres du C.C.U. ne sont pas, de par leur situation et de façon générale, en conflit d'intérêts et leur nomination par résolution est conforme à la loi. Cependant, il est possible que ceux-ci puissent être dans une situation potentielle de conflit d'intérêts pour certains dossiers particuliers, au même titre que n'importe quel membre du comité éventuellement nommé par le Conseil. Il faut noter que le C.C.U est un comité consultatif et non décisionnel. C'est donc aux membres du conseil de statuer sur les demandes qui lui sont présentées.

17.3.6 Rond-point au Chalet

À la séance du 9 avril 2018, la directrice générale a mentionné aux membres du conseil qu'afin de faciliter le déneigement il faudrait enlever deux (2) arbres, dont un bouleau qu'il était possible de couper immédiatement. Cependant, avant de procéder à la coupe du deuxième (2^e) arbre, le conseiller Gaétan Fauteux voulait se renseigner sur l'essence de ce dernier et valider s'il était possible de l'enlever. Après vérification, Gaétan Fauteux spécifie aux membres du conseil qu'il peut être coupé, mais qu'il aimerait qu'un réaménagement soit fait dans le rond-point, car ce dernier mentionne qu'il est trop près du lac. La directrice s'informerait auprès de Jonathan Garceau, coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Coaticook, afin de savoir si le tout est possible étant donné qu'il y a une borne sèche à cet endroit.

18. Varia

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

19. Période de questions réservée au public

Aucune question n'a été posée par les citoyens présents.

20. Évaluation de la rencontre

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

21. Levée de la séance

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.
Il est 21 h 40.

Jacques Madore, maire

Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière